

FICHE PREVENTION

TRAVAIL PAR FORTE CHALEUR

La présente fiche a pour objet de rappeler les mesures de prévention à mettre en œuvre en cas de travail par forte chaleur ou de canicule.

LES MESURES DE PREVENTION

Mesures techniques

-Des fontaines à eau sont à disposition des agents. Si elles ne fonctionnent plus, il convient de le signaler sur la Balf du service logistique ddfip60.ppr.logistique@dgifp.finances.gouv.fr

Rappel : le bac réceptacle doit être nettoyé régulièrement, et l'entretien annuel est pris en charge par le CHSCT.

-Des ventilateurs sont à disposition des agents sur demande et dans la limite des pièces disponibles (crédits CHSCT et DDFIP).

Mesures collectives ou organisationnelles

-Adaptation des horaires de travail :

les chefs de service ont toute latitude pour aménager les horaires de travail des agents, en fonction des caractéristiques particulières des locaux dans lesquels ils sont affectés.

Ces aménagements peuvent notamment conduire à modifier temporairement le positionnement et la durée des plages fixes et variables, en faisant notamment débiter la journée de travail plus tôt le matin afin que les agents puissent quitter leur poste plus tôt l'après-midi s'ils le souhaitent.

Si vous adoptez cette possibilité, merci de transmettre à la division RH – équipe SRHD (Agnès JANIN ou Séverine TAHRAT), le détail des pointages qui ressortiraient en décalage avec le dispositif actuel des plages fixes.

Ces aménagements ne doivent toutefois pas conduire à remettre en cause les obligations horaires réglementaires auxquelles sont astreints les agents de la DGFIP. Par ailleurs, leur mise en œuvre doit être compatible avec les nécessités de service, notamment en ce qui concerne l'accueil du public.

-L'aération des locaux :

Il convient d'ouvrir les fenêtres le matin (lundi matin notamment) par le premier arrivant dans le service.

Il faut les maintenir ouverts et provoquer des courants d'air quand la température extérieure est plus basse que la température intérieure.

Dès que la température monte, fermer les fenêtres, les volets, les stores sur les façades exposées au soleil, et les maintenir fermés tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure.

-Penser à éliminer toute source additionnelle de chaleur (éteindre le matériel électrique non utilisé, etc.).

-Quand cela est possible, redéployer les agents présents dans les bureaux moins exposés. Le personnel étant en congé en période estivale, cette disposition est plus facile à mettre en place (prendre l'attache de la Cellule Informatique Départementale – CID pour connaître les procédures à mettre en œuvre – services éligibles SIP, SIE, SPF...).

Mesures individuelles

-S'hydrater suffisamment :

*Boire le plus souvent possible, sans attendre d'avoir soif. Une quantité minimale de 1,5 litre par jour est **indispensable** ;

*Un verre d'eau toutes les 20 minutes même si l'on ne ressent pas la soif ;

*Privilégier l'apport de fruits et de légumes riches en eau ;

*faire des repas légers ;

*Éviter les boissons alcoolisées.

-Se rafraîchir :

*Pulvériser de l'eau ou appliquer des lingettes humides sur le visage, le cou, les bras...

*Utiliser des ventilateurs et, pour plus d'efficacité, veiller à humidifier la peau ;

*Porter de préférence des vêtements légers qui permettent l'évaporation de la sueur (de préférence en fibres naturelles comme le coton), amples et de couleur claire si le travail est à l'extérieur ;

*Éviter si possible les efforts physiques et faire des pauses fréquentes dans un endroit frais (sous sol, etc.) ;

Rappel : Pour ceux disposant d'un système de climatisation, même si elle participe largement au confort thermique, il est important de rappeler qu'elle s'accompagne de quelques désagréments (choc thermique, aggravation d'allergie, angines, etc.) et qu'il convient donc de la régler à une température raisonnable.

LES RISQUES POUR LA SANTE

Soyez vigilant, car les risques sont plus grands en cas de :

-maladies cardia-vasculaires,

-maladies des voies respiratoires,

-Diabète,

-Insuffisance rénale,

-Grossesse,

-Obésité,

-Prise de certains médicaments (consulter la notice),

-Manque de sommeil.

Si vous êtes dans l'un de ces cas de figure, il convient de le signaler auprès de l'assistant de prévention.

Comment réagir face à une personne présentant des signes d'un coup de chaleur ?

Les signes d'alerte :

Certains signes anodins précèdent l'apparition de symptômes plus grave. Céphalées, étourdissements, fatigue, peau sèche et chaude, accélération du rythme cardiaque et de la respiration, température corporelle élevée (40° Celsius), crampes vraiment intenses aux mains, aux pieds ou aux mollets, les muscles sont durs et tendus.

Devant tout signe d'alerte il faut réagir rapidement, efficacement, et donner les premiers secours.

- Alerter les premiers secours (SAMU composez le 15),
- Rafraîchir la personne,
- La transporter dans un endroit frais,
- Asperger son corps d'eau fraîche,
- Faire le plus de ventilation possible,
- Donner de l'eau à boire s'il n'y a pas de trouble de la conscience.